

Artigueloutan

Bulletin municipal - Janvier 2020
www.artigueloutan.fr

N°24

2020
BONNE
et heureuse
ANNÉE



Sommaire

- Page 2** - Etat civil - Nouveaux habitants
Page 3 - Le mot du maire - Divers
Page 4 - Recensement - Election municipale
Page 5 - Communauté d'agglomération - PLUi
Page 6 - Vie communale - Cimetière - Gare
Page 7 - Vie communale - Intempéries
Page 8 - Vie communale - Inauguration commerces
Page 9 - Vie communale - Salle des fêtes
Page 10 - Retour sur images - Vie locale
Page 11 - Infos pratiques
Page 12 - Agenda - Premier semestre 2020

Etat civil

NAISSANCES

Elias PAUGAM, le 21 juillet
Charlie LOPEZ, le 10 août
Maëlia IRAUNDEGUI SELLE, le 7 octobre
Rafaël CAZALÉ-DEBAT, le 9 octobre
Clémence VAHÉ, le 15 octobre
Andréa JAVOY, le 7 novembre
Clémence BABIN-BERLHE, le 21 novembre
Eugénie, Juliette et Camille RIGABERT, le 27 décembre

nous adressons nos meilleurs vœux à ces petits nouveaux habitants et nos félicitations particulières à Damien Rigabert, Conseiller municipal et à son épouse Aurélie qui a donné naissance à ces trois petites filles.

Un exceptionnel évènement que nous ne pouvons manquer de signaler !

MARIAGES

Florian POUMES et Emilie MIREMONT, le 13 juillet
Julien GOYEAU et Julie ABRANTES, le 10 août
Thierry FOURCADE et Alicia CEDENO ALVAREZ, le 30 août

PACS

Eric DANIEL et Johanna LASSALLE, le 11 octobre
Baptiste CECCON et Marion LETOILE, le 29 octobre
Coraline ROUL et Emilie BOURGÉS, le 4 novembre

DÉCÈS

Gilberte DURANCET, le 2 août
Ulysse CAMPAA, le 24 août
Jeannette MARTIN, le 26 août
Rose Marie BASTANES, le 9 décembre

Les réunions du Conseil municipal

le 8 juillet, le 28 août, le 3 septembre, le 18 septembre,
le 9 octobre, le 6 novembre,
18 novembre, le 27 novembre,
le 18 décembre



Direction de la publication : Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan
Rédaction et mise en page : Mairie d'Artigueloutan - 64420
Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs
Tirage : 480 exemplaires - Imprimé dans le respect des normes environnementales

Madame le Maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants d'Artigueloutan installés en 2019

Monsieur et Madame DANIEL Franck
2, Route d'Andoins

Monsieur et Madame BODIN Laurent
4, Impasse de la Mairie

Monsieur LOPEZ Fabien et Madame LANNE-PETIT Davina
5 bis, Route d'Assat

Monsieur et Madame NERON Christophe
14, Cote de la fontaine

Monsieur CECCON Baptiste et Madame LETOILE
Marion
7, Impasse Lou Bouey

Monsieur et Madame SAVARINO Nicolas
19 bis, Impasse des Mattots

Madame ROUL Coraline et Madame BOURGES Emilie
2, Cote des Mourets

Monsieur et Madame BOIS Grégory
2, Lotissement les Oliviers - Route d'Assat

Monsieur et Madame MUNOS Nicolas
25, Rue de la Vallée de l'Ousse

Monsieur et Madame CAUSSOU Damien
31, Rue de la Vallée de l'Ousse

Monsieur FRANCOIS Nicolas et Madame PALACIO
GOICOCHEA Maud
12, Chemin de Partet

Monsieur et Madame MARECHAL
3, Rue de pêcheurs

Monsieur et Madame FOURCADE Thierry
6, Place des Platanes

Monsieur FORTIN Christian et Madame PRUNIER
Aurore
5, Impasse des Pyrénées

Monsieur et Madame BECHADERGUE Rémi
40, Impasse des Pyrénées

Monsieur et Madame BOUBOUDIAC Michael
1, Rue des Rives de l'Ousse

Monsieur BABIN Gilles et Madame BERLHE Marjorie
3, Hameau des Sources

Monsieur BURCIER Tristan et Madame GLORIAN Charlotte
29 bis, Rue de la Vallée de l'Ousse

Monsieur et Madame CAILLAULT
23, Rue de la Passerelle

Monsieur PAILLERAU et Mademoiselle FAYE
12, Lotissement du Ruisseau

Afin de rencontrer les élus, les responsables associatifs et les enseignants, une réception d'accueil a été organisée le samedi 11 janvier à 12h dans les salles municipales

Le mot du Maire



Nous voici à quelques mois du terme du mandat municipal et ce sera la dernière fois que je m'adresserai à vous en qualité de maire de notre commune.

C'est un moment important pour moi car il signifie de mettre fin volontairement à l'exercice d'une fonction qui a été au centre de ma vie.

Après 12 ans en qualité d'adjointe au maire Hubert Lassègues (1989 - 2001) puis trois mandats de maire, (2001-2008), (2008-2014), (2014-2020), je pense qu'il est nécessaire de lâcher prise, de passer le relais et confier l'avenir de la commune à d'autres élus (us), déterminés et volontaires pour s'engager à travailler dans l'intérêt général, au service de tous.

Ce n'est pas un engagement anodin, une activité secondaire dans une commune comme la nôtre, qui, à l'image des milliers de petites communes de notre pays, ne peut fonctionner sans le dévouement des élus.

Une armée de bénévoles, une
« garde républicaine » dans chaque commune
« capable de refaire société à l'échelle du pays » *

C'est un vrai bouleversement de nos institutions qui s'est produit tout au long de ces 30 dernières années et un réel changement dans la fonction d'élu, de maire.

La construction de l'intercommunalité, la multiplication des instances où le maire doit siéger, la diminution drastique des dotations de l'Etat, la suppression des ressources fiscales, la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, autant de décisions qui limitent l'exercice local de la démocratie et le rendent souvent inintelligible.

Je ne ferai pas le bilan de mes mandats dans ce bulletin mais j'aurai à cœur de retracer les grandes lignes qui ont guidé mon parcours municipal et dessiné les contours actuels de notre commune à l'occasion de l'élection de la prochaine ou du prochain maire d'Artigueloutan.

Une nouvelle équipe vous sera présentée dans les semaines à venir, composée à parité de femmes et d'hommes, motif supplémentaire de satisfaction pour moi qui était la seule femme élue au Conseil municipal en 1989 puis la première femme élue maire à Artigueloutan en 2001 .

A mes plus sincères vœux de **Bonne et Heureuse Année 2020**, j'ajoute l'expression de ma profonde gratitude pour la confiance que m'avez témoignée durant 31 ans et ma reconnaissance pour l'honneur d'avoir incarné aux yeux de tous, ici et ailleurs, la commune d'Artigueloutan.

Michèle Laban-Winograd

**Gérard Larcher, Congrès des maires 2019.*



En juin 2005

À l'occasion du départ à la retraite d'une employée municipale, les anciens maires et l'actuelle maire se retrouvent pris en photo sur le vif.

Une photo unique après les décès de Messieurs Lascassies et Laporte-Riou.

De gauche à droite

- Michèle Laban-Winograd,
- Isodore Lascassies, maire de 1945 à 1951 puis de 1959 à 1977,
- Robert Laporte-Riou, maire de 1977 à 1989 et
- Hubert Lassègues, maire de 1989 à 2001.



VIE COMMUNALE - DIVERS

C'est Utile

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est simple

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.



Insee & votre commune



www.le-recensement-et-moi.fr

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Le RECENSEMENT se DÉROULE à ARTIGUELOUTAN
du 16 JANVIER au 15 FÉVRIER 2020
Nos agents recenseurs sur le village
Sheila GRIMALT et Cécile COLLE

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS - www.le-recensement-et-moi.fr

Elections municipales 2020

Nouveau mode de scrutin en mars
Les élections municipales se dérouleront
les 15 et 22 Mars 2020

Nous attirons votre attention sur le fait que pour cette élection le mode scrutin change. Notre commune comportant plus de 1000 habitants dorénavant nous devons appliquer le mode scrutin de liste c'est-à-dire que le panachage ne sera plus autorisé.

Pour être valable,
le vote devra porter sur une liste entière,
aucune mention écrite, aucun candidat ne
devra être barré, aucun signe ne devra figurer
sur le bulletin sous peine de nullité

Les voix issues du scrutin servent au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux et d'autre part des sièges de conseillers communautaires, selon les mêmes modalités.

L'élection est acquise au 1^{er} tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.

Dans le cas contraire il est procédé à un second tour. Les sièges pour les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont répartis selon le nombre de sièges à pourvoir et non sur le nombre de candidats présentés par chaque liste municipale.

Les listes qui n'ont pas obtenu 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

La répartition des sièges des conseillers municipaux et des conseillers communautaires s'effectue selon plusieurs étapes.

- Attribution de la prime majoritaire : il est attribué à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur.

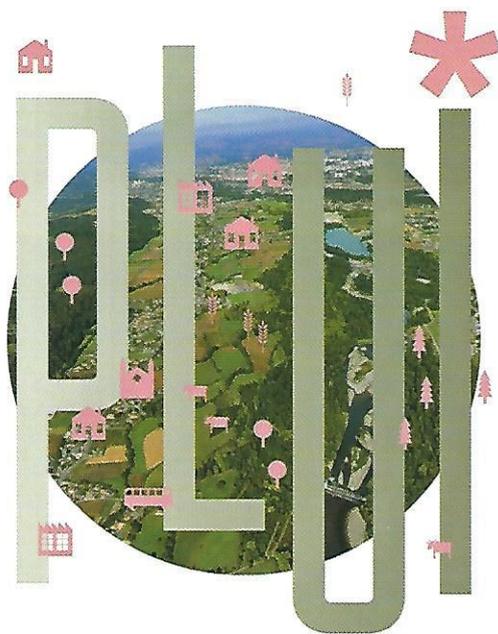
- Répartition à la représentation proportionnelle en fonction du quotient électoral (= nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur) : le nombre de sièges obtenu sera égal au nombre de suffrages obtenus divisé par le quotient électoral, arrondi à l'entier inférieur.

- Exemple simplifié d'une commune dont le nombre de sièges est de 15 et considérant qu'il y a deux listes "A et B" :

Si "A" obtient 55% des suffrages exprimés, il sera accordé d'office 8 sièges + 55% des 7 postes restants à pourvoir ($55 \times 7/100 = 3,85$ soit 4 puisque arrondi à l'entier supérieur) Ils s'ajoutent aux 8 déjà acquis.

Au total 12 pour l'équipe "A" et 3 pour l'équipe "B".

Date limite d'inscription
sur les listes électorales le 7 Février 2020



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2020/2030

PLUi

Après trois ans de travail technique, politique et de concertation, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a été approuvé par le Conseil communautaire le jeudi 19 décembre 2019.

Des modifications ont été apportées au projet de **PLUi** tel qu'arrêté par le Conseil communautaire le 28 mars 2019 pour tenir compte des avis recueillis, des observations formulées pendant l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête.

Ces modifications sont importantes dans la globalité du document, à l'échelle de la Communauté d'agglomération :

- retour en zone agricole de 10 ha de foncier à Lescar (zone Euralis)
- retour en zone naturelle de 20 ha de foncier à Lons (zone du Lanot de Castet)

A l'échelle de notre commune

des modifications demandées par les habitants et soutenues par la commune ont été prises en compte : elles sont cependant peu nombreuses et concernent le maintien du classement en zone constructible de terrains qualifiés de « dents creuses ».

- les zones UH ou zones de hameau qui sont les « reliques » des dernières zones constructibles isolées ont fait l'objet d'une réduction drastique dans ce nouveau document.

Nous n'avons pas été épargnés, tous les terrains isolés autrefois classés potentiellement constructibles sont classés en zone agricole.

La commune a soutenu les remarques déposées par les propriétaires concernés mais la commission d'enquête a donné un avis défavorable à toutes ces demandes.

Nous sommes conscients de la déception, voire de la colère de certains habitants mais, dans n'importe quelle commune, ni les maires, ni les conseils municipaux n'ont les pouvoirs de déroger aux lois et règlements.

■ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ■

Notre commune dispose néanmoins d'un fort potentiel de développement avec 15 hectares de foncier disponible pour les 10 prochaines années.

Il sera nécessaire d'établir des priorités, de faire des choix pour respecter le quota de 80 logements prévus pour notre commune de 2020 à 2030.

Après un net ralentissement des constructions de 2014 à 2018, nous avons instruit et accordé 11 permis de construire en 2019, nombre élevé que nous ne pourrions pas maintenir à l'avenir.

Ce développement encadré, régulé, ne peut être considéré comme négatif pour notre commune : nous n'avons jamais souhaité que notre village grandisse trop vite et ne soit pas en capacité d'accueillir convenablement ses nouveaux habitants.

Après le lotissement du Ruisseau en 2011, 13 maisons individuelles puis la résidence du Stade en 2015, 16 logements locatifs, nous n'avons pas favorisé d'autres projets immobiliers de cette envergure.

Le prochain recensement nous révélera la progression du nombre d'habitants, indicateur de la vitalité de notre commune qu'il faudra comparer à la vitalité de nos ressources !

Le PLUi désigne les zones prioritaires de développement

- **Uar** : centre bourg où le développement est préconisé avec densification
- **Ubr** : les extensions urbaines comme la rue du Ruisseau, l'impasse des Pyrénées, la route de Nousty, la route d'Assat
- **Ue** : zone d'équipement en centre bourg (stade, tennis)
- **Uh** : zones qualifiées de hameau, éloignées du centre bourg, par exemple, la rue de l'Égalité, la rue des Chevreuils
- **1Aur** : les zones à aménager à court ou moyen terme en fonction de la capacité des réseaux existants
- **2AUrev** : les zones qui pourront être ouvertes à l'urbanisation après révision du PLUi
- **UY** : zone d'activités artisanales, industrielles
- **AY** : zone d'activités agricoles
- **A** : zone agricole
- **N** : zone naturelle
- **Ne** : zone naturelle, réservoir de biodiversité à protéger

Le modèle de développement urbain promu par ce nouveau document sera rapidement mis à l'épreuve et nous en verrons les effets au terme de sa validité, 10 ans.

Ce premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal n'est certes pas parfait, mais nous espérons que son application ne sera pas un casse-tête pour les élus, les habitants et que nous saurons le faire évoluer.

Le dossier approuvé du PLUi, textes et cartes est consultable en ligne sur :

www.artigueloutan.fr

Artigueloutan - Plan de zonage - Planche G4

Aménagement d'un site cinéraire



Le cimetière de notre commune est désormais doté d'un espace cinéraire permettant l'accueil des cendres issues de la crémation des défunts.

Il est composé de trois colombariums comprenant chacun deux cases, soit six caveaux cinéraires (ou cavurnes), concessions de petite dimension permettant de recevoir les urnes d'une famille et d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

Les cases du colombarium ainsi que les caveaux cinéraires peuvent recevoir chacune 4 urnes.

Les cases du colombarium sont équipées d'une plaque permettant l'inscription du nom de famille et d'une tablette destinée au fleurissement.

Les caveaux cinéraires pré-implantés par la commune ne sont pas « habillés » d'une pierre tombale, la famille a la possibilité de recouvrir le caveau en béton d'une dalle ou d'une pierre tombale en granit ou d'autre matériau avec éventuellement une stèle dont les dimensions seront règlementées.



Le jardin du souvenir : la dispersion des cendres ne pourra être effectuée sans une autorisation écrite préalable délivrée par la mairie. Il sera possible d'inscrire le nom des défunts sur les plaques murales prévues à cet effet.

Un règlement complet du cimetière sera élaboré et le tarif des concessions et du site cinéraire sera décidé par le Conseil municipal.

Gare des tramways

Grâce à la mobilisation de la commune, la démolition de notre gare a été empêchée, tandis que les bâtiments similaires de Ousse et Nousty ont été détruits au printemps 2019.



Les Conseillers départementaux, Isabelle Lahore et Thierry Carrère, ont repris le dossier.

Le nettoyage des façades a permis d'ôter les multiples affiches qui défiguraient le lieu.

Après deux rencontres avec la commune, la décision de conserver ce témoignage de ce passé est formellement actée.

Cependant, le Conseil départemental ne souhaite pas vendre ou mettre à disposition ce bien à la commune. Le projet de réhabilitation afin d'y installer une activité ne sera pas réalisable.

Néanmoins, le Conseil départemental propose une mise en valeur de ce site au travers de sa politique de valorisation patrimoniale.

Un appel à projets portant sur l'Art dans l'espace public est lancé afin de réaliser un projet artistique durable sur ce bâtiment.

Nous serons associés à cette démarche et participerons au choix de la création.

8 juillet 2019

Des vents violents ont frappé notre commune, abattant un grand nombre d'arbres, causant de nombreux dégâts sur les voies communales, les chemins ruraux.



Le cours de l'Ousse était obstrué sur toute sa longueur à Artigueloutan.

Nous avons sollicité le Syndicat mixte du Gave de Pau afin de mandater une entreprise équipée des moyens nécessaires à l'enlèvement de ces embâcles.

Une intervention partielle a été réalisée puis, placé devant l'ampleur des travaux, le Syndicat a refusé de poursuivre.

L'explication avancée est relative aux compétences et aux missions du Syndicat qui établissent que « l'intervention publique ne se justifie que par le caractère d'intérêt général ou d'urgence ».

Il nous a été rappelé en outre que les propriétaires des parcelles riveraines des cours d'eau sont responsables de l'entretien régulier du lit et des berges de la rivière.

Cela n'est pas très satisfaisant dans la mesure où le Syndicat est investi de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations), financée par l'impôt, dont l'une des missions est l'entretien et l'aménagement des cours d'eau.



Que se passe-t-il lorsque les riverains n'ont pas les moyens de faire face à leurs obligations ?

Les conséquences sont déjà connues, nous les avons éprouvées lors de la crue de l'Ousse du 13 décembre 2019 : les ponts de la rue des Pêcheurs et de la Route d'Assat ont été obstrués plusieurs fois et ont nécessité l'intervention de l'entreprise Cabarrou, financée par la commune.

Ces réflexions ont été transmises au Syndicat et nous espérons faire évoluer les décisions

La création du Syndicat mixte du Gave de Pau, le 1^{er} janvier 2019, résulte de la disparition des 11 syndicats de rivières existants.

Il regroupe les Communautés de communes du bassin versant du Gave et exerce pour leur compte la compétence GEMAPI.

La présidence est confiée à Michel Capéran, adjoint au maire de Pau.

Crue de l'Ousse le 13 décembre

Heureusement beaucoup moins importante que celle du 24 janvier 2014, cette crue a ravivé les craintes des habitants les plus exposés et causé des dommages à deux propriétés situées rue de la mairie et une propriété située impasse des Sources.

Mme le maire tient à rappeler que si la commune a des obligations et des devoirs pour la protection des personnes et des biens, les propriétaires ont également l'obligation de protéger leurs biens :

le règlement du PPRI détaille largement les mesures à prendre dans un délai de cinq ans à compter de la date d'approbation du PPRI (27 novembre 2018) :

pose de batardeaux devant les ouvertures, rehausse des appareils électriques...

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) vient d'être révisé et est opérationnel.

De nombreuses mesures sont prévues pour faire face à une situation de crise, lieux de regroupement, matériel indispensable, ressources humaines....

Cependant, il n'est pas possible, par exemple, d'acquiescer et de stocker des sacs de sable pour toutes les maisons situées en zone inondable.

La répétition de ces événements climatiques, canicule, puis tempêtes, pluies diluviennes, inondations, qui ont détruit cette année de nombreuses communes dans le Var, dans l'Aude et plus récemment une commune de notre département, est si inquiétante que plus personne ne peut se sentir en sécurité.

La responsabilité des élus peut-elle toujours être mise en cause systématiquement ?

Le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat mixte du Gave de Pau, le transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales à la Communauté d'agglomération qui dispose de services plus compétents que ceux de la municipalité d'Artigueloutan, seront de nature à rassurer les habitants et ... leurs élus qui subiront moins de reproches quand l'Ousse débordera et envahira nos rues.

Enfin, peut-être !

INVITATION

La Résidence du Stade

20 Logements, des commerces et des services,
au cœur de la commune



Un centre bourg attractif

Inauguration de la Résidence du Stade,
le 13 septembre 2019

L'aménagement du bar brasserie terminé, puis l'ouverture officielle par l'exploitante Véronique Burosse le 15 juillet, ont motivé l'inauguration de l'ensemble de la Résidence du Stade par la commune et la Société Pau Béarn Habitat.

L'inauguration a permis de mettre en lumière le rôle de la municipalité et de ses partenaires associés au succès de cette opération.



Entourés d'un public nombreux et chaleureux

en présence de Mr François Bayrou, Président de la Communauté d'agglomération, de Frédérique Espagnac, Sénatrice, de Jean Paul Mattei, Député, d'Isabelle Lahore, Vice-Présidente du Conseil départemental, de Marie Pierre Cabanne, Conseillère départementale et de maires de l'agglomération, Mme le maire d'Artigueloutan, Michèle Laban-Winograd et Mr Olivier Subra, directeur de Pau Béarn Habitat

ont eu le plaisir de présenter l'ensemble de la Résidence du Stade composée de 20 logements sociaux et de locaux d'activités qui accueillent un cabinet d'infirmiers, une boulangerie pâtisserie, l'agence postale communale, un bar brasserie et un salon de coiffure.

Un projet mené depuis 10 années

de l'achat du terrain à l'inauguration, ce fût un parcours long et semé d'embûches selon Mme le Maire qui a tenu à remercier vivement tous ceux qui ont soutenu la municipalité :

le bailleur social, Pau Béarn Habitat, la Communauté d'agglomération, l'Etat, principaux financeurs sans oublier la contribution des habitants de la commune.

Des logements, des commerces de proximité

- offrir des logements locatifs et en accession à la propriété dans une commune rurale
- encourager la création d'activités et de services au cœur du bourg
- investir directement dans l'installation d'un bar brasserie et de l'agence postale, telle était la volonté et l'ambition de la municipalité, saluée par les élus dans leurs allocutions.

La soirée s'est prolongée autour d'un buffet préparé par les commerçants de la Résidence, le bistrot de Véro et la boulangerie Bergouli.



Les travaux sont achevés et nous avons pu profiter de ces nouveaux aménagements à l'occasion des manifestations de cette fin d'année.

Le montant total des travaux est resté dans l'enveloppe prévue malgré des dépenses supplémentaires.
Dépenses totales prévues dans le marché : 193 520 € ht
Dépenses supplémentaires : 4 398 € ht

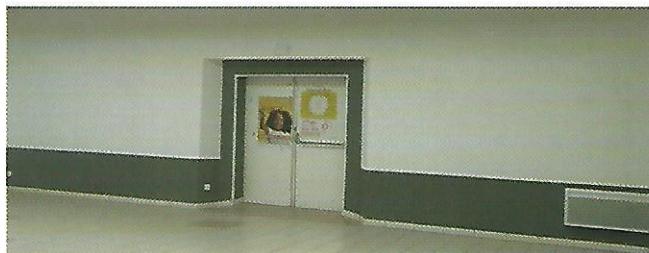
Il s'agit de la création d'une nouvelle évacuation d'eau en raison d'une canalisation obstruée par du ciment ; l'entreprise CRBM a réalisé dans l'urgence cette prestation pour un montant de 2 206 € ht et du doublage des murs de la salle Grande Ourse par l'entreprise Samisol pour la somme de 2 192 € ht. Nous avons estimé nécessaire de réaliser cette amélioration esthétique après avoir tenté, sans résultat satisfaisant, de repeindre ces murs crépis.



Nous espérons que le confort des usagers est amélioré grâce, notamment, au remplacement des chauffages, des luminaires, grâce à la pose de double vitrage, à la création de nouveaux espaces de rangements, à l'agrandissement de l'espace cuisine, à l'aménagement de sanitaires directement accessibles par les salles de réunion et de nouveaux sanitaires dans la salle polyvalente.



VIE COMMUNALE - SALLE DES FETES



La salle polyvalente ne connaît pas de profonds changements, hormis la réfection totale du porche d'entrée, le remplacement du bardage sous la toiture et la rénovation du comptoir à l'intérieur. Il reste encore de nombreux travaux à réaliser : réfection de la verrière, peinture des murs et rénovation du sol sportif.



Ce projet, motivé particulièrement par l'obligation de mise en accessibilité des lieux publics, a mobilisé une grande partie du temps de nos employés municipaux durant l'été et l'automne.

Nous tenons à les féliciter pour leur travail et signaler l'économie réalisée grâce à leurs compétences diverses : peinture, électricité, carrelage...

Un grand merci également à notre maître d'œuvre, Alain Guilhemjouan, qui est allé bien au-delà de ses missions.

Un rappel aux usagers de la salle de sport et des salles d'activités :

nous constatons régulièrement que les lumières ne sont pas éteintes dans ces locaux, que les chauffages (placés sous horloge) sont déréglés.

Nous demandons à tous les responsables d'associations de faire le nécessaire pour remédier à ces dysfonctionnements.

L'agenda 2020 promet de nombreux rendez-vous dans ces équipements, nous sommes heureux d'avoir pu réaliser cet investissement destiné à l'ensemble des habitants de la commune.

■ RETOUR SUR IMAGES - VIE LOCALE ■



Le 11 octobre, Soirée Argentine avec la chorale du Lavedan et Artigueloutan'choeur devant un public venu nombreux ...



... une démonstration de Tango argentin réalisée sous les notes du Quintet Iréal venu nous enchanter de rythmes Sud Américains.



Fidèle rassemblement du 11 novembre où la cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnes malgré une météo d'automne maussade.



Le dimanche 15 décembre, 80 de nos aînés se sont retrouvés autour du traditionnel repas préparé une dernière fois par "la Table de Montserrat". Christian et Montserrat Lanne-Petit qui prennent une retraite bien méritée, ont été chaleureusement applaudis pour ces nombreuses années à nous régaler.



Le 7 décembre, nous avons reçu la Compagnie Pyrène avec leur nouvelle création "Le mec d'à côté", une pièce jouée au profit du Téléthon 2019. 1177,26 € ont été ainsi reversés à l'AFM.



la SAS METAGRI PAU-EST a tenu son Assemblée Générale le 20 décembre à la mairie d'Artigueloutan.

Les agriculteurs associés autour du projet de construction d'une unité de méthanisation agricole voient enfin le bout de leurs efforts : le permis de construire est en cours d'instruction après plus de 6 ans de travail pour le montage de ce projet.

Nous espérons poser la première pierre en 2020 !

Absents sur la photo : Jean Brouqueyre (Domaine de Sers) et Régis Junqua.

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01
 e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
 Jours et heures d'ouverture :
 lundi, mardi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h00
 mercredi : 08h30 -12h00
 jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
 vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -17h00

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le mercredi après-midi
 Tél. 05 59 14 64 38
 Tri sélectif : le mardi après-midi
 - 1 semaine sur 2 à partir du 7 janvier
 Déchets verts* : le mardi matin,
 *sauf en période hivernal : une fois par mois

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
 - Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
 - le dimanche de 9h00 à 12h00
 Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
 - Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
 - le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
 - Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
 - Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
 Portage des repas : 06 04 49 62 89
 CLIC (Centre Local d'information et de Coordination
 gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70
 SDSEI (Service Départemental des Solidarités et de
 l'Insertion) - Pau Agglo - Site Fébus
 31, Avenue du Général Leclerc - 64000 PAU
 Tél. 05 59 02 60 95
 Association de soutien à la personne agée dépendante
 (SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
 Emploi - Insertion
 - Mission locale à Pau, complexe de la République
 Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
 Assainissement - CDAPP -Tél. 05 59 80 82 52
 Electricité - EDF - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64
 France Télécom - 1013
 Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43
 SAMU - 15 - POMPIERS - 18

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
 Capitaine de soirée - Transports de bagages non
 accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Infirmiers

Florence Michon - Thibaut Jourdanet
 Tél. 06 46 16 64 25 - infirmierartig@gmail.com

Ostéopathe D.O.

Mélie de Corbier - Tél. 06 02 66 89 79

Hypnothérapeute

Docteur Catherine HENRI - Tél. 06 33 31 74 08

Réflexologie de Bien être

Pascale de Corbier - Tél. 06 41 20 24 41
 reflexologie-bienetre.com

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 09 83 48 28 72
 Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
 Parents d'élèves : Rémi Manceau - Tél. 06 18 46 49 06

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30
 Timbres, courrier, colis, opérations financières...
 Tél. 05 59 81 74 89

Tennis Club d'Artigueloutan

Jean-Pierre DARGET - Tél. 06 68 76 84 66 (Président)
 Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Robin Augustyn - Tél. 07 87 18 09 70
 Baptiste Bastanes - Tél. 06 67 59 55 35

ACCA

Régis Fourcade - Tél. 05 59 32 82 77

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 06 40 71 59 22
 Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
 Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
 Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73
 Dominique Bruel - Tél. 05 59 81 89 03
 Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82
 Relais des Berges du Gave - 41, av. du Colonel Gloxin
 64000 PAU - Tél. 05 59 98 78 15
 Mail : ramdesbergesdugave@agglo-pau.fr

Foyer rural

Président : Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Basket loisirs - Olivier Irigaray - Tél. 06 31 81 75 67
 Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61
 Gym du dos - Odile Potiron - Tél. 05 59 81 87 88
 Gymnastique tonique - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
 Dessin enfants - Marie-Christine Galouye - Tél. 06 74 60 67 78
 Dessin adultes - Alexandra Chatelain - Tél. 07 84 08 25 72
 Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00
 Couture/Cuisine - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
 Patchwork - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
 Espagnol - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00
 Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

Autres activités et associations

Béarnais - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36
 Anglais - Maryse Schnepf - Tél. 05 59 81 82 98
 TED & TSA - Laban Anne Marie - Tél. 06 21 36 73 51
 Méthagri Pau-Est - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36
 Zumba - Association LIVIA - Amélie De Oliveira
 Tél. 06 95 69 11 11

AMAP

Annabelle Etcheverry - Tél. 06 73 55 54 25

AGENDA

2020

Samedi 11 janvier
Accueil des nouveaux habitants
12h00 - Salle Grande Ourse

Samedi 25 janvier
Repas du Comité des fêtes
Organisé par le Comité des fêtes
à partir de 20h00 - Salle Grande Ourse

Samedi 1^{er} février
Galette des rois du Foyer rural
18h00 - Salle Grande Ourse

Dimanche 9 février
Vide grenier du Comité des fêtes
Organisé par le Comité des fêtes
de 9h à 18h - Salle des Sports

Samedi 15 février
Carnaval de l'école
Organisé par l'Association des Parents
d'Elèves (APE) et les enseignants

Samedi 15 février
Repas de la Chasse
Organisé par l'ACCA - à partir 20h00
Salle Grande Ourse

Samedi 14 mars
Loto de l'école
Organisé par l'Association des Parents
d'Elèves (APE) - 20h30 - Salle Grande Ourse

Dimanche 15 mars
Elections municipales - 1^{er} Tour
8h00 / 18h00 - Salle du Conseil à la mairie

Dimanche 22 mars
Elections municipales - 2^{ème} Tour
8h00 / 18h00 - Salle du Conseil à la mairie

Dimanche 5 avril
Vide poussettes
Organisé par l'Association "Les Tchoupinous"
de 9h à 18h - Salle des Sports

Samedi 9 mai
Le FCVO fête ces 100 ans de football
au stade

Samedi 16 mai
Spectacle de fin d'année - Zumba
avec l'Association LIVIA
à partir de 19h00 - Salle des Sports

du 6 au 8 juin
Foyer rural - Exposition peinture
Vernissage le 6 juin à 18h00
Salle Petite et Grande Ourse

Vendredi 19, Samedi 20 et dimanche 21 juin
Fêtes d'Artigueloutan
avec le Comité des fêtes et la Mairie

Dimanche 28 juin
Fêtes de l'école
Organisé par l'Association des Parents
d'Elèves (APE) et les enseignants

Samedi 12 septembre
Concert NADAU
21h00 au stade d'Artigueloutan
ou hall des sports à Soumoulou
en cas d'intempéries

Retrouvez nous en continu sur : www.artigueloutan.fr

Pensez à vous inscrire sur le site pour être informé rapidement sur votre adresse mail des agendas et diverses informations de la commune et de l'Agglo